



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 272-24, 273-24, 274-24 ET 275-24 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté les projets de règlements no 272-24, 273-24, 274-24 ET 275-24 modifiant respectivement le règlement de lotissement no 218-17, le règlement de zonage no 217-17, le règlement de construction no 219-17 et le règlement sur les permis et certificats no 220-17;

QU'une assemblée de consultation publique sur les projets de règlement mentionnés ci-haut se déroulera le 12 mars 2024 à 19h00 dans la salle du conseil municipal au bureau municipal situé au 238 route des fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

- **Règlement no 272-24** modifiant le règlement de lotissement no 218-17 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits, l'abrogation de la terminologie et la modification des normes concernant les lots dérogoires;
- **Règlement no 273-24** modifiant le règlement de zonage no 217-17 concernant les normes d'implantation des sites d'extraction, le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits et l'ajout ou la modification de terminologie;
- **Règlement no 274-24** modifiant le règlement de construction no 219-17 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits;
- **Règlement no 275-24** modifiant le règlement sur les permis et certificats no 220-17 concernant l'ajout des conditions générales de délivrance des permis de construction, l'abrogation du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 221-17, la modification des prix des permis et certificats et la durée d'un permis de construction;

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ces projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Les projets ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce douzième jour du mois de février 2024

Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le septième jour du mois de février, entre 12h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce septième jour de février 2023.


